

**VILLE DE VARENNES
SÉANCE GÉNÉRALE**

**13 JANVIER 2020
20 H**

Séance générale du Conseil de la Ville de Varennes, tenue le lundi 13 janvier 2020, à 20 h, à la salle du conseil de la Maison Saint-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes.

Sont présents : Mesdames et messieurs les conseillers Marc-André Savaria, Geneviève Labrecque, Mélanie Simoneau, Denis Le Blanc, Benoit Duval, Gaétan Marcil et Brigitte Collin, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Martin Dampousse.

Absence motivée : Madame la conseillère Natalie Parent

Sont également présents : Me Lyne Savaria, *directrice générale adjointe*
Me Marc Giard, *directeur des Services juridiques et greffier*

Le maire Martin Dampousse confirme à l'assistance l'ajout du sujet ci-après à l'ordre du jour :

44. Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin
Appui d'une candidature – Volet régional

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES
(SUR LES POINTS À L'ORDRE DU JOUR SEULEMENT)

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui souhaitent donner leurs commentaires :

- Appui au comité de protection des berges du Saint-Laurent
- Acquisition d'un terrain de 2 000 000 pieds carrés de DIVCO
- Acquisition de terrain sur la route Marie-Victorin, à proximité des terrains de SOLVAY
- Vente d'une portion de terrain sur le boulevard Lionel-Boulet
- Détails des aménagements de Civilpro sur la montée de Picardie

Fin de la première période de questions.

PROCÈS-VERBAUX ET COMPTES DU MOIS

2020-001

**Approbation procès-verbal
Séance générale 2 décembre 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance générale tenue le 2 décembre 2019 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2020-002

**Approbation procès-verbal
Séance spéciale du budget 9 décembre 2019**

Il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale du budget tenue le
9 décembre 2019 soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des
Services juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2020-003

**Approbation procès-verbal
Séance spéciale autres 9 décembre 2019**

Il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance spéciale autres tenue le 9 décembre 2019
soit approuvé, tel que rédigé et présenté par le directeur des Services
juridiques et greffier.

ADOPTÉE.

2020-004

**Dépôt de procès-verbaux de correction
Séances générales du 4 novembre et 2 décembre 2019
Résolutions 2020-483, 2020-500 et 2020-551**

CONSIDÉRANT l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT des erreurs cléricales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André
Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt des procès-verbaux de correction concernant les
résolutions 2020-483, 2020-500 et 2020-551.

ADOPTÉE.

2020-005

Approbation des comptes – Décembre 2019

IL est proposé monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal approuve la liste des comptes à payer préparée et
déposée par le trésorier pour le mois de décembre 2019 :

Fonds d'administration :

6 299 045.46 \$

Paiement par chèques et dépôt direct portant les numéros
35662 à 36245, par débit direct, par dépôt direct et paiements
électroniques.

Le chèque portant le numéro 36116 a été annulé au cours du mois de décembre pour un montant de 178.21 \$.

Fonds des dépenses en immobilisation :

Chèques numéros 3169 à 3220.

4 567 109.06 \$

Certificat du trésorier numéro 3325

ADOPTÉE.

RÈGLEMENTS

A-2020-01 Règlement 631-42 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville pour l'année 2020

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 631-42 modifiant le règlement 631 décrétant une tarification pour l'ensemble des services de la Ville pour l'année 2020.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2020-02 Règlement 877-2 modifiant le règlement 877 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaire afin de déléguer au trésorier le pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 877-2 modifiant le règlement 877 déléguant à certains fonctionnaires municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville et prévoyant les règles de suivi et de contrôle budgétaire afin de déléguer au trésorier le pouvoir d'accorder le contrat de financement à la personne qui y a droit.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2020-03 Règlement 918 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 50 000 \$ pour en acquitter le coût

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 918 décrétant une mesure d'aide par le financement de travaux de mise aux normes d'installations septiques et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 50 000 \$ pour en acquitter le coût.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

A-2020-04 Règlement 919 décrétant une taxe sur le coefficient d'occupation du sol en milieu commercial ou industriel

Avis de motion est donné par madame la conseillère Brigitte Collin

Qu'à une séance subséquente de ce conseil tenue à un jour ultérieur, il sera présenté en vue de son adoption le règlement 919 décrétant une taxe sur le coefficient d'occupation du sol en milieu commercial ou industriel.

Ledit membre du conseil présente et dépose le projet du règlement visé.

2020-006 Adoption – Règlement 534-78 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues du Trécarré et Labarre, modifier une interdiction sur la rue Sainte-Anne et préciser la limite de vitesse sur la rue de la Petite-Prairie

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 534-78 modifiant le règlement 534 relatif à la signalisation afin d'ajouter des interdictions de stationnement sur les rues du Trécarré et Labarre, modifier une interdiction sur la rue Sainte-Anne et préciser la limite de vitesse sur la rue de la Petite-Prairie.

ADOPTÉE.

2020-007 Adoption – Règlement 665-1 modifiant les règlements 665 afin de substituer à la taxation spéciale au général selon la valeur une taxation spéciale selon les taux variés

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 665-1 modifiant les règlements 665 afin de substituer à la taxation spéciale au général selon la valeur une taxation spéciale selon les taux variés.

ADOPTÉE.

2020-008 Adoption – Règlement 667-2 modifiant les règlements 667 afin de substituer à la taxation spéciale au général selon la valeur une taxation spéciale selon les taux variés

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 667-2 modifiant les règlements 667 afin de substituer à la taxation spéciale au général selon la valeur une taxation spéciale selon les taux variés.

ADOPTÉE.

2020-009 Adoption – Règlement 913 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite d'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2020

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 913 relatif à l'imposition d'une taxe spéciale pour pourvoir au paiement de la quote-part dont la Ville de Varennes est débitrice de la Municipalité régionale de comté de Marguerite d'Youville, pour la surveillance et l'exploitation des stations de pompage localisées sur la rivière Saint-Charles, communes aux municipalités de Varennes et Verchères, pour l'année 2020.

ADOPTÉE.

2020-010 Adoption – Règlement 916 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2020

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 916 autorisant la Ville à acquérir certains immeubles et à engager certaines dépenses à des fins industrielles pour l'année 2020.

ADOPTÉE.

2020-011 Adoption – Règlement 917 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2020

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil déclarent avoir reçu copie du projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil de la Ville de Varennes adopte le règlement 917 prohibant l'épandage de déjections animales et autres substances lors de certains jours de l'année 2020.

ADOPTÉE.

2020-012

Adoption premier projet – PPCMOI 2020-147

Permettre l'aménagement d'un terrain dont certains éléments sont non conformes et permettre la construction d'un bâtiment accessoire dont le revêtement extérieur est non conforme

2810, montée de Picardie

CONSIDÉRANT la demande de projet particulier présentée par le requérant pour permettre l'aménagement d'un terrain dont certains éléments sont non conformes et permettre la construction d'un bâtiment accessoire dont le revêtement extérieur est non conforme;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la résolution CCU 2020-12-126 du 4 décembre 2019, le comité consultatif d'urbanisme recommande unanimement d'autoriser ladite demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal de la Ville de Varennes autorise, en vertu du règlement 807 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble, la demande de projet particulier de construction sis au 2810, montée de Picardie, le tout, tel qu'illustré aux plans concepts de Bertrand Frigon, dossier « 2018-449 », en date du 30 septembre 2019. Les éléments visés par la demande de projet particulier sont :

1. Une allée d'accès sera recouverte de gravier alors que le règlement prescrit qu'une allée d'accès doit être recouverte d'asphalte, de béton ou de pavé;
2. L'entreposage extérieur empiètera en cour avant alors que le règlement prescrit que l'entreposage est prohibé dans la cour avant;
3. La clôture ceinturant l'aire d'entreposage ne sera pas continue alors que le règlement prescrit que l'aire d'entreposage extérieure doit être ceinturée par une clôture, un muret ou une haie de conifères d'une hauteur minimale de 1,5 mètre. La clôture, le muret et la haie doivent être continus et suffisamment opaques pour qu'il soit difficile de distinguer les biens et produits entreposés;
4. La clôture ceinturant une aire d'entreposage située en cour avant sera d'une hauteur de 2 mètres alors que le règlement prévoit qu'une clôture située en cour avant ne peut excéder une hauteur de 1 mètre;
5. Le matériau de construction pour le muret est du bloc de béton alors que le règlement prohibe ce type de matériau pour ce genre d'ouvrage;

6. Le revêtement extérieur du bâtiment accessoire sera en panneaux métalliques à 100 % de la superficie de chaque mur alors que le règlement prescrit un minimum de 50 % de chaque façade composée de matériau de classe 1.

ADOPTÉE.

**2020-013 Règlement numéro 906
Travaux de reconstruction partiels avec gainage des rues Geoffrion et Malo
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 906 décrétant des travaux de reconstruction partiels avec gainage des rues Geoffrion et Malo et décrétant à cette fin des dépenses et un emprunt n'excédant pas 2 050 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 9 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 2 050 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

**2020-014 Règlement numéro 907
Travaux de réaménagement d'une portion du chemin du Petit-Bois et la construction d'un terminus léger sur la route 132
Emprunt temporaire
Banque Nationale Groupe financier**

CONSIDÉRANT que le règlement 907 décrétant des travaux de réaménagement d'une portion du chemin du Petit-Bois et la construction d'un terminus léger sur la route 132 et décrétant à cette fin une dépense de 1 525 000 \$ et un emprunt de 525 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 525 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

2020-015

Règlement numéro 908

Travaux de construction d'une rue pour le centre multifonctionnel et le réaménagement du boulevard René-Gaultier entre les rues Bissonnette et de l'Aqueduc

Emprunt temporaire

Banque Nationale Groupe financier

CONSIDÉRANT que le règlement 908 décrétant des travaux de construction d'une rue pour le centre multifonctionnel et le réaménagement du boulevard René-Gaultier entre les rues Bissonnette et de l'Aqueduc et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 2 000 000 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Brigitte Collin APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 2 000 000 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

2020-016

Règlement numéro 911

Travaux de resurfaçage de divers tronçons du boulevard René-Gaultier et le resurfaçage du boulevard de la Marine entre la route Marie-Victorin et la rue des Bordages

Emprunt temporaire

Banque Nationale Groupe financier

CONSIDÉRANT que le règlement 911 décrétant des travaux de resurfaçage de divers tronçons du boulevard René-Gaultier et le resurfaçage du boulevard de la Marine entre la route Marie-Victorin et la rue des Bordages et décrétant à cette fin une dépense et un emprunt de 941 500 \$ pour en acquitter le coût a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 9 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un ou des emprunts soient contractés à la Banque Nationale Groupe financier, selon les taux prévus à l'entente avec ladite banque, pour un montant n'excédant pas 941 500 \$, et ce jusqu'au financement permanent.

ADOPTÉE.

2020-017

Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-144

**Modification de l'enseigne murale et de l'enseigne détachée
2102, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2020-12-128 du 4 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2020-144, afin de permettre la modification de l'enseigne murale et de l'enseigne détachée sises au 2102, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté aux plans concept de Élite, dossier « DG Notaires », en date du 4 novembre 2019, conditionnellement à la réalisation d'un aménagement à la base de l'enseigne détachée.

Le bâtiment principal est sis au 2102, route Marie-Victorin, sur les lots 77-4 du cadastre de la Paroisse et 55-2 du cadastre du Village de Varennes, dans la zone C-602.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2020-018 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-148
Installation d'une enseigne murale
2276, route Marie-Victorin**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2020-12-129 du 4 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2020-148, afin de permettre la l'installation d'une enseigne murale sise au 2276, route Marie-Victorin, le tout, tel que présenté sur les plans concept de Groupe Dominion, dossier « DS61058-3 » en date du 15 novembre 2019.

Le bâtiment principal est sis au 2276, route Marie-Victorin, sur le lot 6 003 595 du cadastre officiel du Québec, dans la zone C-612.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

**2020-019 Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-060
Transformation du bâtiment principal
579, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2020-12-130 du 4 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marciel APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2020-060, afin de permettre les modifications apportées au plan approuvé antérieurement par le conseil pour

le bâtiment principal et pour les aménagements paysagers sis au 579, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que proposé sur les plans concept de Line Laurin, architecte, dossier D1-119138, en date du 27 novembre 2019.

Le bâtiment principal est sis au 579, boulevard Lionel-Boulet, sur le lot 284-16 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone C-228.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

2020-020

**Certificat d'autorisation P.I.I.A. n° 2020-128
Installation d'une enseigne murale et d'une enseigne détachée
579, boulevard Lionel-Boulet**

CONSIDÉRANT la recommandation unanime positive du Comité consultatif d'urbanisme portant le numéro CCU 2020-12-131 du 4 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de P.I.I.A. n° 2020-128, afin de permettre l'installation d'une enseigne murale et d'une enseigne détachée sises au 579, boulevard Lionel-Boulet, le tout, tel que présenté aux plans concept de Groupe Dominion, dossier « DS60837-3 » en date du 25 septembre 2019 et de la compagnie Image et cie, dossier « 2020-09-3962-R5 » en date du 30 septembre 2019.

Le bâtiment principal est sis au 579, boulevard Lionel-Boulet, sur le lot 284-16 du cadastre de la Paroisse de Varennes, dans la zone C-228.

La demande complète de permis ou certificat devra être transmise au Service de l'urbanisme et de l'environnement dans un délai n'excédant pas six (6) mois de la présente résolution, conformément aux dispositions de l'article 21 du règlement 848.

ADOPTÉE.

MANDATS, APPELS D'OFFRES & SUBVENTIONS

2020-021

Reliure de documents – 2020

CONSIDÉRANT les recommandations de la directrice du Service des arts, culture et bibliothèque en date du 6 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le mandat de services pour la reliure de documents à Reliure Travaction (1991) inc. pour un montant de 50 884.20 \$ taxes incluses.

D'AUTORISER le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, le contrat de services à intervenir entre Reliure Travaction (1991) inc. et la Ville de Varennes; tel contrat est annexé à la présente comme si au long reproduit.

Certificat du trésorier numéro 3324

ADOPTÉE.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**2020-022 Entente intermunicipale pour la location d'un appareil Quantifit
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'entente intermunicipal pour la location d'un appareil Quantifit à intervenir entre les villes de Sainte-Julie, Contrecoeur et Saint-Amable, la municipalité de Verchères et la Ville de Varennes; telle entente est annexée à la présente comme si au long reproduite.

ADOPTÉE.

**2020-023 Acte de vente
Les Investissements Marie-Victorin CST Limitée
Autorisation de signature**

IL est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'acte de vente à intervenir entre Les Investissements Marie-Victorin CST Limitée et la Ville de Varennes; tel acte est annexé à la présente comme si au long reproduite.

Le certificat prévu à l'article 6 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* est joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

**2020-024 Promesse de transactions d'immeubles
9339-4229 Québec inc.
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Damphousse, ou en son absence, le

maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, la promesse de transactions d'immeubles et tout acte de vente et de servitude en découlant, à intervenir entre 9339-4229 Québec inc. et la Ville de Varennes; telle promesse est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Certificat du trésorier numéro 3327

ADOPTÉE.

**2020-025 Offre d'achat – Partie du lot 283
9411-3248 Québec inc.
Autorisation de signature**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER Monsieur le maire Martin Dampousse, ou en son absence, le maire suppléant, et le greffier, Me Marc Giard, ou en son absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, l'offre d'achat et l'acte de vente en découlant, à intervenir entre 9411-3248 Québec inc. et la Ville de Varennes; telle offre est annexée à la présente comme si au long reproduite.

Le certificat prévu à l'article 6 de la *Loi sur les immeubles industriels municipaux* est joint aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE.

**2020-026 Adhésion à l'entente entre l'Union des municipalités du Québec et
Énergir, s.e.c.**

CONSIDÉRANT que les municipalités sont, en vertu de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-41.1), gestionnaires et propriétaires de l'emprise publique municipale;

CONSIDÉRANT que la Loi sur la Régie de l'énergie (L.R.Q. chapitre R-6.01) accorde au distributeur de gaz naturel un droit d'accès au territoire municipal afin qu'il puisse déployer et entretenir ses réseaux de distribution;

CONSIDÉRANT qu'il est aussi prévu que l'installation de ces réseaux sur le territoire municipal s'effectue selon les conditions convenues entre le distributeur et la ville, à défaut d'entente, aux conditions fixées par la Régie de l'énergie;

CONSIDÉRANT qu'il est important que chaque partie, qu'il s'agisse d'une municipalité, d'un contribuable ou d'une entreprise de distribution de gaz, assume sa juste part des coûts découlant de la présence d'équipements dans l'emprise publique municipale ou de leur délocalisation à la demande de la ville;

CONSIDÉRANT que le 29 octobre 2019, Énergir et l'UMQ ont conclu une entente-cadre à cet égard;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit une compensation pour les coûts assumés par les municipalités sur la base d'un ratio de 2,5 % des coûts des travaux d'implantation ou d'amélioration effectués par Énergir sur le territoire

de la ville;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit aussi un partage de coûts tenant compte de la dépréciation de l'actif lorsque la ville doit exiger un déplacement des réseaux du distributeur gazier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les conditions prévues à l'entente-cadre entre l'UMQ et Énergir soient adoptées telles que soumises.

QUE copies de cette résolution soient transmises à l'UMQ et à Énergir.

ADOPTÉE.

2020-027

**Assurance responsabilité
Professionnels à l'emploi de la Ville**

ATTENDU que la Ville de Varennes a des professionnels à son emploi;

ATTENDU l'exigence des différents ordres professionnels d'une couverture en assurance responsabilité professionnelle de ceux-ci;

ATTENDU que cette couverture est déjà assurée par la Ville de Varennes et qu'il ne s'agit que de confirmer ce fait par résolution aux différents ordres professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes se porte garante, prenne fait et cause et réponde financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de ses professionnels dans l'exercice de leurs fonctions;

D'AUTORISER le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Varennes, tout document attestant la présente.

Les professionnels visés par la présente sont cités en annexe.

ADOPTÉE.

2020-028

**Appel d'offres services professionnels – Ingénierie et laboratoires
Approbation des critères de qualité pour l'année 2020**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service du génie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'APPROUVER les critères de qualité qui sont annexés à la présente pour les contrats d'appel d'offres de services professionnels, en ingénierie et laboratoires, pour l'année 2020.

ADOPTÉE.

2020-029 Modification contractuelle – Réparations de pavage sur le territoire

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle 12 268.46 \$ taxes incluses, au contrat de l'entreprise Eurovia Québec Construction inc. pour les réparations de pavage sur le territoire.

Certificat du trésorier numéro 3317

ADOPTÉE.

2020-030 Modification contractuelle – Ajout surveillance environnementale

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement de gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le caractère imprévisible, au moment de l'octroi du contrat, des modifications qui sont présentement proposées;

CONSIDÉRANT leur caractère raisonnable en raison de l'ensemble des justifications;

CONSIDÉRANT que si ces modifications avaient été connues au préalable, le processus d'octroi du contrat aurait été le même;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Duval
APPUYÉ par madame la conseillère Geneviève Labrecque
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER la demande de modification contractuelle (selon les articles 9.1.1 et 9.1.2 du règlement de gestion contractuelle), afin d'octroyer une somme additionnelle 3 449.25 \$ taxes incluses, au contrat de l'entreprise Englobe pour l'ajout de deux (2) jours supplémentaires de surveillance environnementale des travaux de réhabilitation.

La dépense sera financée par le fonds de parcs et terrains de jeux.

Certificat du trésorier numéro 3326

ADOPTÉE.

**2020-031 Autorité régionale de transport métropolitain
Quote-part 2020**

IL est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Conseil municipal autorise le paiement de la quote-part 2020 pour le montant de 1 481 076.51 \$ en 12 versements mensuels égaux à l'Autorité régionale de transport métropolitain.

Certificat du trésorier numéro 3319

ADOPTÉE.

**2020-032 Communauté métropolitaine de Montréal
Quote-part provisoire 2020**

IL est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER le trésorier à payer à la Communauté métropolitaine de Montréal la somme de 584 000 \$ pour la quote-part provisoire 2020 de la Ville de Varennes, à raison de deux (2) versements de 50 %, soit le 16 mars 2020 et le 15 juillet 2020.

Certificat du trésorier numéro 3323

ADOPTÉE.

**2020-033 Contrat d'entretien et de soutien
Logiciels informatiques PG Solutions inc.
Année 2020**

CONSIDÉRANT l'article 573.3 de la *Loi sur les Cités et Villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

De confier à la firme *PG Solutions inc.* le contrat d'entretien et de soutien des logiciels informatiques pour l'année 2020, pour un montant de 95 279.82 \$ taxes incluses.

Certificat du trésorier numéro 3321

ADOPTÉE.

2020-034 Rénovation de la salle de conférence du Service des finances

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des finances et trésorier en date du 6 janvier 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'AUTORISER une enveloppe budgétaire pour la rénovation de la salle de conférence des finances au montant maximal de 43 805.22 \$ taxes incluses.

Cette dépense sera financée par le fonds de roulement et le remboursement sera effectué sur une période de cinq (5) ans à compter de 2021.

Certificat du trésorier numéro 3320

ADOPTÉE.

2020-035 Appui au Comité pour la protection des berges du Saint-Laurent

CONSIDÉRANT le mémoire déposé par le Comité pour la protection des berges du Saint-Laurent dans le cadre de la tournée de consultation du secteur maritime pour l'élaboration de la nouvelle vision maritime du Québec, inspirée du Projet Saint-Laurent (horizon 2020-2035);

CONSIDÉRANT que l'érosion des berges causée par les navires utilisant la voie maritime pose de grands problèmes de sécurité de diverses infrastructures et constructions publiques et privées, une dégradation de milieux environnementaux importants ainsi qu'une perte de terrains privés et publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-André Savaria

APPUYÉ par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes appui les revendications du Comité pour la protection des berges du Saint-Laurent, telles qu'exprimées au mémoire joint en annexe des présentes pour en faire partie intégrante.

DE TRANSMETTRE copie conforme de la présente résolution à la Municipalité de Verchère, la Ville de Contrecoeur, la ministre de la Sécurité publique, Mme Geneviève Guilbault, la ministre déléguée aux Transports, responsable de la mise en œuvre de la stratégie maritime et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal, Mme Chantal Rouleau et le ministre des transports du Canada, M. Marc Garneau.

ADOPTÉE.

**2020-036 Demandes d'autorisation de passage
La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie**

CONSIDÉRANT que le Grand défi Pierre Lavoie est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie;

CONSIDÉRANT que La Boucle du Grand défi Pierre Lavoie sera de passage dans la municipalité le samedi 20 juin 2020;

CONSIDÉRANT que la sécurité des participants, des bénévoles, des spectateurs et des automobilistes est l'élément primordial de cette activité;

CONSIDÉRANT que les rues et routes suivantes : route Marie-Victorin, montée de Picardie, chemin du Petit-Bois, montée du Lac, chemin de l'Énergie, rue Jean Coutu et boulevard Lionel-Boulet devront être

complètement fermées à la circulation automobile de manière temporaire pendant le passage du peloton cycliste et que la Ville de Varennes fait parti du parcours tel que vue sur le plan fourni par l'organisation et joint à cette résolution;

CONSIDÉRANT qu'une bourse d'une valeur de 10 000 \$ sera accordée à la ville la plus accueillante sur le parcours selon le vote des cyclistes récolté par voie de sondage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc APPUYÉ par monsieur le conseiller Gaétan Marcil ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise le passage des cyclistes de La Boucle sur nos routes prévu dans le tracé déposé;

QUE la municipalité collabore à l'activité en recrutant et en formant des bénévoles avant l'événement;

QUE la municipalité fournisse les barricades nécessaires pour assurer la fermeture de rues de manière temporaire;

QUE la municipalité s'engage à réparer les routes sous sa gestion (trous, fissures et accotements) utilisés par les cyclistes ainsi qu'à planifier le passage d'un balai de rues dans les jours précédents l'événement et demande au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports d'en faire autant sur les routes sous sa gestion.

QUE la municipalité assume les coûts pouvant être engendrés par le service incendie de la ville.

QUE la municipalité publicise l'activité et invite ses résidents et ses commerçants à se joindre à l'événement.

QUE la municipalité autorise le vol de drone sur son territoire selon le cadre réglementaire Canadien et en respect des lois et règlements en vigueur au Canada.

QUE copie de ladite résolution soit acheminée au Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉE.

2020-037

Réforme de la fiscalité agricole

CONSIDÉRANT le dépôt à l'Assemblée nationale, le 5 novembre 2019, du projet de loi no 48, Loi visant principalement à contrôler le coût de la taxe foncière agricole et à simplifier l'accès au crédit de taxes foncières agricoles;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi aurait pour effet de plafonner l'évaluation foncière agricole;

CONSIDÉRANT QUE le projet aurait un impact direct important sur les finances des municipalités;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi représenterait une atteinte à l'autonomie municipale;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi induirait une iniquité entre les

contribuables municipaux;

CONSIDÉRANT QUE pour récupérer les revenus fiscaux perdus, les municipalités devraient taxer davantage les autres classes de contribuables;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi favorisera les intégrateurs et donc le modèle d'agriculture industrielle;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi pourrait, à terme, contribuer à la dévitalisation des communautés agricoles et donc affecter l'occupation du territoire au Québec;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi ne favorisera pas le développement des activités agricoles, un des fondements de la vitalité économique des régions du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec devrait adopter des politiques favorisant l'occupation du territoire plutôt que des réformes mal avisées qui affecteront le développement des régions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mélanie Simoneau

APPUYÉ par monsieur le conseiller Benoit Duval

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Varennes exprime son désaccord avec le projet de loi no 48 dans sa forme actuelle.

QUE la Ville de Varennes demande au gouvernement d'entendre le message des municipalités du Québec et de s'engager plutôt dans une démarche commune avec les municipalités pour trouver une solution durable au problème de la fiscalité agricole.

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux membres de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de l'Assemblée nationale; au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, au ministre régional, M. Christian Dubé, à la députée, Mme Suzanne Dansereau, à l'Union des municipalités du Québec ainsi qu'à la Fédération québécoises des municipalités.

ADOPTÉE.

2020-038

Transferts budgétaires pour décembre 2019

CONSIDÉRANT que certains ajustements budgétaires s'avèrent nécessaires en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Denis Le Blanc

APPUYÉ par madame la conseillère Brigitte Collin

ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'ACCEPTER des transferts budgétaires au montant de 591 216 \$ pour décembre 2019 conformément aux documents déposés par le directeur du Service des finances et trésorier en date du 20 décembre 2019 et joints en annexe des présentes comme si au long reproduit.

ADOPTÉE.

2020-039

**Mouvement du personnel
Permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut**

IL est proposé par monsieur le conseiller Gaétan Marcil
APPUYÉ par monsieur le conseiller Marc-André Savaria
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le Conseil municipal accepte et confirme le *Rapport de mouvement du personnel permanent, régulier, auxiliaire, occasionnel et substitut* numéro MP-2020-01 préparé et rédigé par le Service des ressources humaines en date du 8 janvier 2020.

ADOPTÉE.

2020-040

**Prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin
Appui d'une candidature – Volet régional**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice des Services récréatifs et communautaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Geneviève Labrecque
APPUYÉ par madame la conseillère Mélanie Simoneau
ET résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Varennes appui la candidature de madame Caroline Ouellet, Présidente du Club de patinage artistique de Varennes, dans le volet régional, pour le prix du bénévolat en loisir et en sport Dollard-Morin.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

La parole est donnée aux citoyens et citoyennes qui s'interrogent ou qui donnent leurs commentaires sur les sujets suivants :

- Règlement permettant d'effectuer des dépenses en matière industrielle en 2020
- Remerciements à la ville pour la sauvegarde de la maison Jodoin-Hébert
- Densification en construction et transport en commun – lettre ouverte cosignée par monsieur le maire Martin Damphousse
- Proposition d'imposer des péages pour le territoire de la CMM
- Service d'autobus pour desservir les zones industrielles
- Total des règlements d'emprunt adoptés par la ville et remboursement de ceux-ci
- Implantation d'un égout sanitaire dans la zone industrialo-portuaire
- Règlementation régionale sur le rejet dans les cours d'eau
- Stationnement d'employés du collège Saint-Paul
- Implantation d'éclairage de rue au DEL et recyclage en fin de vie
- Lampadaires sur le terrain de basketball du parc Ki-Ri demeurant ouverts jusqu'à 23 h
- Application de la fiscalité agricole
- Avenir des résidences acquises par la ville sur le chemin de la Baronnie
- Valeur au pied carré des terrains acquis par la ville sur le chemin de la Baronnie, en excluant les bâtiments

- Demande d'augmenter la sécurité à l'intersection du chemin et de la montée de la Baronnie
- Véhicules lourds n'effectuant pas les arrêts obligatoires à l'intersection
- Travaux d'Hydro-Québec sur le chemin de la Baronnie à l'automne 2019
- Nature du règlement 631 de tarification
- Nature du règlement 919 de taxation sur le coefficient d'occupation au sol
- Nature des modifications apportées au règlement 665 et 667
- Nature de la taxe imposée par le règlement 913
- Raison pour autoriser l'absence de clôture sur une portion du nouveau terrain de Civilpro
- Terrain acquis de Oxyplast
- Nature de la surveillance effectuée sur le site du skatepark
- Conservation des éléments architecturaux de la salle de rencontre du Service des finances
- Remerciements pour la conservation de la maison Jodoin-Hébert

Fin de la 2^e période de questions des contribuables.

PAROLE AUX CONSEILLERS

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève l'assemblée à 21 h 20.

Le maire,

*Le directeur des Services juridiques
et greffier,*

Martin Damphousse

Me Marc Giard, OMA